

Fig. 5. — Terminaison du synclinal de Savonnières—Dieulouard

1 Synclinal de Savonnières—Dieulouard. 2 Synclinal de Toul. 3 Cuvette de Francheville. 4 Cuvette de Villey—Saint-Étienne. 5 Cuvette du bois de Natrou. 6 Cuvette de Dieulouard. 7 Cuvette d'Andilly. 8 Synclinal d'Ansauville. 9 Synclinal de Minorville.

10 Anticlinal de Lorraine. 11 Synclinal de Saulx-en-Barrois.

F1 : faille de Royaumeix. F2 : faille de Villey-Saint-Étienne. F3 : faille de la forêt de Natrou. F4 : faille de la forêt de Haye. F5 : faille du bois de Biqueley. F6 : faille du ruisseau des Bouvades. F7 : fossé de Biqueley. F8 : faille de la forêt de l'Essart.

Isohypses :

P : mur du Portlandien

K : toit du Kimméridgien inférieur (Pétrocérien)

R : toit de l'Oxfordien moyen (Rauracien)

A : toit des Polypiers inférieurs de l'Oxfordien

D : toit de l'Oolithe milliaire supérieure (Bajocien supérieur)

F : toit de la Formation ferrugineuse (Toarcien supérieur).

- Extrait de « Description des terrains qui constituent le sol du département de Meurthe-et-Moselle » / par M. A. Braconnier,... ; ouvrage publié sous les auspices du Conseil général :

à d'autres failles délimitent le plateau d'Andilly et Royaumeix qui s'est soulevé au-dessus des plaines argileuses de la Woèvre. La figure 165 donne une



coupe verticale entre Royaumeix et Tremblecourt et montre l'effet de ces diverses lignes de cassure.

V. PEDOLOGIE

Source : *Esquisse pédologique de la Région Lorraine (Etablissement public régional de lorraine et la chambre d'agriculture de lorraine)*

| Géologie | | Topographie | SOLS | Facteurs limitants |
|---------------------------|---------------------------|----------------------|---|------------------------|
| ETAGE | ROCHE | | | |
| Callovien- | Argile et Marne argileuse | Faiblement vallonnée | Bruns calcaires Bruns calciques marmorisés Bruns superficiels hydromorphes Bruns lessivés hydromorphes | Excès d'eau |
| Bathonien-Bajocien | Marne et calcaire marneux | Vallonnée | Bruns calcaires Bruns calciques marmorisés Bruns lessivés hydromorphes | Excès d'eau |
| Alluvions récentes | Argile | Vallée | Hydromorphes à pseudo gley de surface argileux | Inondation–excès d'eau |

Le sous-sol est composé de marnes et argiles, ce qui explique le caractère humide du sol.

VI. RISQUES NATURELS

Source : www.prim.net.fr (ma commune face aux risques) ; www.argiles.fr

➤ Inondation

La commune a fait l'objet d'arrêtés ministériels concernant les catastrophes naturelles :

| Type de catastrophe | Début le | Fin le | Arrêté du | Sur le JO du |
|---|------------|------------|------------|--------------|
| Inondations et coulées de boue | 08/12/1982 | 31/12/1982 | 11/01/1983 | 13/01/1983 |
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |

➤ Mouvements de terrains

La commune est exposée à des risques de mouvements de terrains. Elle a fait l'objet d'arrêtés interministériels reconnaissant l'état de catastrophe naturelle les :

| Type de catastrophe | Début le | Fin le | Arrêté du | Sur le JO du |
|--|------------|------------|------------|--------------|
| Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse | 01/07/1990 | 30/09/1992 | 03/05/1995 | 07/05/1995 |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/07/2003 | 30/09/2003 | 25/08/2004 | 26/08/2004 |

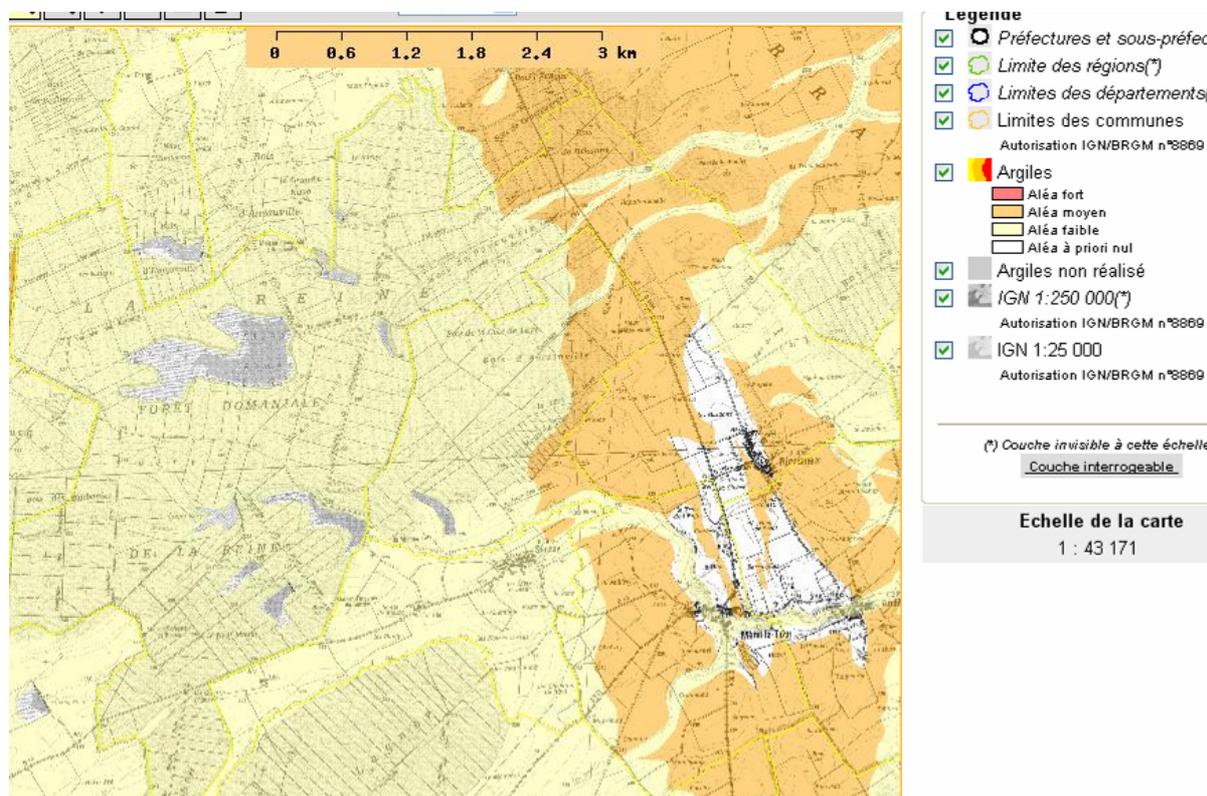
➤ **Retrait et gonflement des argiles**

Nature du phénomène :

Un **matériau argileux** voit sa consistance se modifier en fonction de sa **teneur en eau**: dur et cassant lorsqu'il est desséché, il devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. En revanche, ces modifications de consistance s'accompagnent de **variations de volume**, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire.

En climat tempéré, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation, si bien que leur potentiel de gonflement est relativement limité. En revanche, elles sont souvent éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que **les mouvements les plus importants sont observés en période sèche**. La tranche la plus superficielle de sol, sur 1 à 2 m de profondeur, est alors soumise à **l'évaporation**. Il en résulte un **retrait des argiles**, qui se manifeste verticalement par un **tassement** et horizontalement par l'ouverture de fissures, classiquement observées dans les fonds de mares qui s'assèchent. **L'amplitude de ce tassement** est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est **épaisse** et qu'elle est riche en **minéraux gonflants**. Par ailleurs, la présence de drains et surtout d'**arbres** (dont les racines pompent l'eau du sol jusqu'à 3 voire 5 m de profondeur) accentue l'ampleur du phénomène en augmentant l'épaisseur de sol asséché.

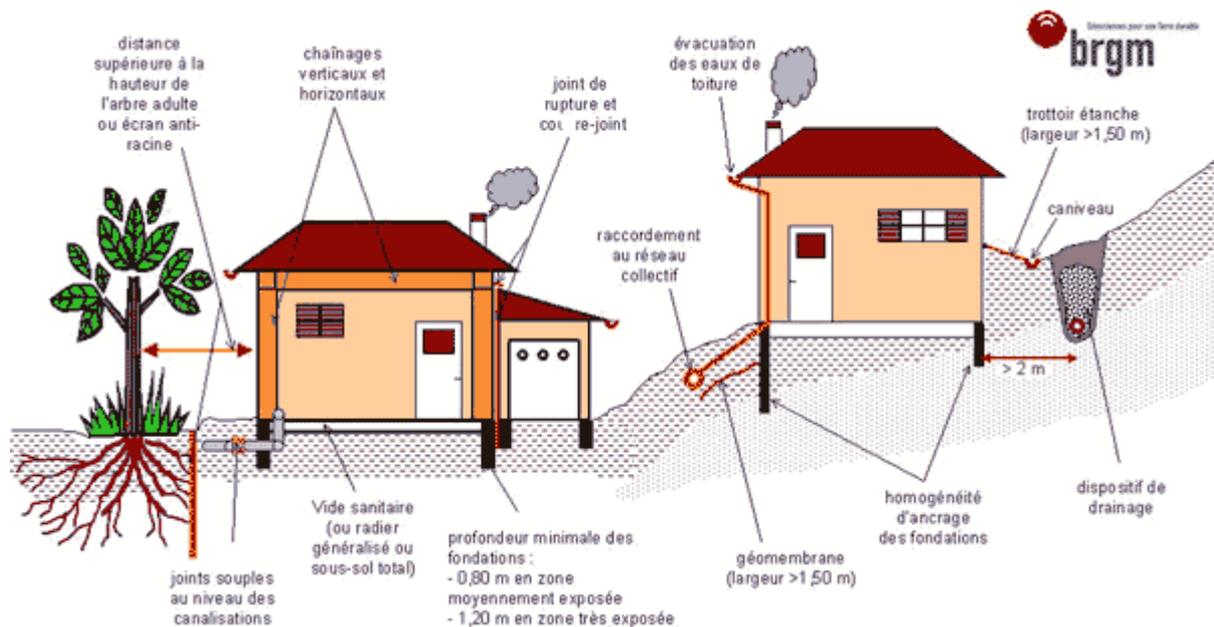
Ces mouvements sont liés à la **structure interne** des minéraux argileux qui constituent la plupart des éléments fins des sols (la fraction argileuse étant, par convention, constituée des éléments dont la taille est inférieure à 2 µm). Ces minéraux argileux (phyllosilicates) présentent en effet une structure en **feuillet**, à la surface desquels les molécules d'eau peuvent s'adsorber, sous l'effet de différents phénomènes physico-chimiques, provoquant ainsi un **gonflement**, plus ou moins réversible, du matériau. Certaines familles de minéraux argileux, notamment les **smectites** et quelques **interstratifiés**, possèdent de surcroît des **liaisons particulièrement lâches entre feuillets** constitutifs, si bien que la quantité d'eau susceptible d'être adsorbée au cœur même des particules argileuses, peut être considérable, ce qui se traduit par des **variations importantes de volume** du matériau.



Afin de tenter de diminuer à l'avenir le nombre de sinistres causés par le phénomène de retrait-gonflement des argiles, il a été délimité les secteurs a priori sensibles, pour y diffuser certaines règles de prévention à respecter.

Une partie du village est concernée par l'aléa moyen retrait gonflement des argiles.

Les **dispositions préventives** généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent aux quelques **principes** suivants, sachant que leur mise en application peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la **responsabilité du constructeur**. Dans les communes dotées d'un **Plan de Prévention des Risques naturels (PPR)** qui prend en compte spécifiquement le phénomène de retrait-gonflement des argiles, les mesures à respecter dans chacune des zones réglementées sont celles qui sont définies par le règlement du PPR.



- Les **fondations** sur semelle doivent être **suffisamment profondes** pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation. A titre indicatif, on considère que cette profondeur d'ancrage, qui doit être au moins égale à celle imposée par la mise hors gel, doit atteindre **au minimum 0,80 m en zone d'aléa faible à moyen et 1,20 m en zone d'aléa fort**. Une construction sur **vide sanitaire** ou avec **sous-sol généralisé** est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un **radier généralisé**, conçu et réalisé dans les règles de l'art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.

- Les fondations doivent être **ancrées** de manière **homogène** sur tout le pourtour du bâtiment (ceci vaut notamment pour les terrains en pente (où l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ou à sous-sol hétérogène. En particulier, les sous-sols partiels qui induisent des hétérogénéités d'ancrage sont à éviter à tout prix.

- La **structure** du bâtiment doit être suffisamment **rigide** pour résister à des mouvements différentiels, d'où l'importance des **chaînages haut et bas**.

- Deux éléments de construction accolés et fondés de manière différente doivent être désolidarisés et munis de **joints de rupture** sur toute leur hauteur pour permettre des mouvements différentiels.

- Tout élément de nature à provoquer des **variations saisonnières d'humidité** du terrain (arbre, drain, pompage ou au contraire infiltration localisée d'eaux pluviales ou d'eaux usées) doit être **le plus éloigné possible** de la construction. On considère en particulier que **l'influence d'un arbre** s'étend jusqu'à une **distance égale à au moins sa hauteur** à maturité.

- Sous la construction, le sol est à l'équilibre hydrique alors que tout autour il est soumis à évaporation saisonnière, ce qui tend à induire des différences de teneur en eau au droit des fondations. Pour l'éviter, il convient d'entourer la construction d'un dispositif, le plus large possible, sous forme de **trottoir périphérique** ou de **géomembrane enterrée**, qui protège sa périphérie immédiate de l'évaporation.

- En cas de **source de chaleur** en sous-sol (chaudière notamment), les **échanges thermiques** à travers les parois doivent être **limités** par une isolation adaptée pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie.

- Les canalisations enterrées d'eau doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre, ce qui suppose notamment des raccords souples au niveau des points durs.

LE MILIEU NATUREL

I. ESPACES NATURELS BENEFICIANT D'UN REGIME DE PROTECTION

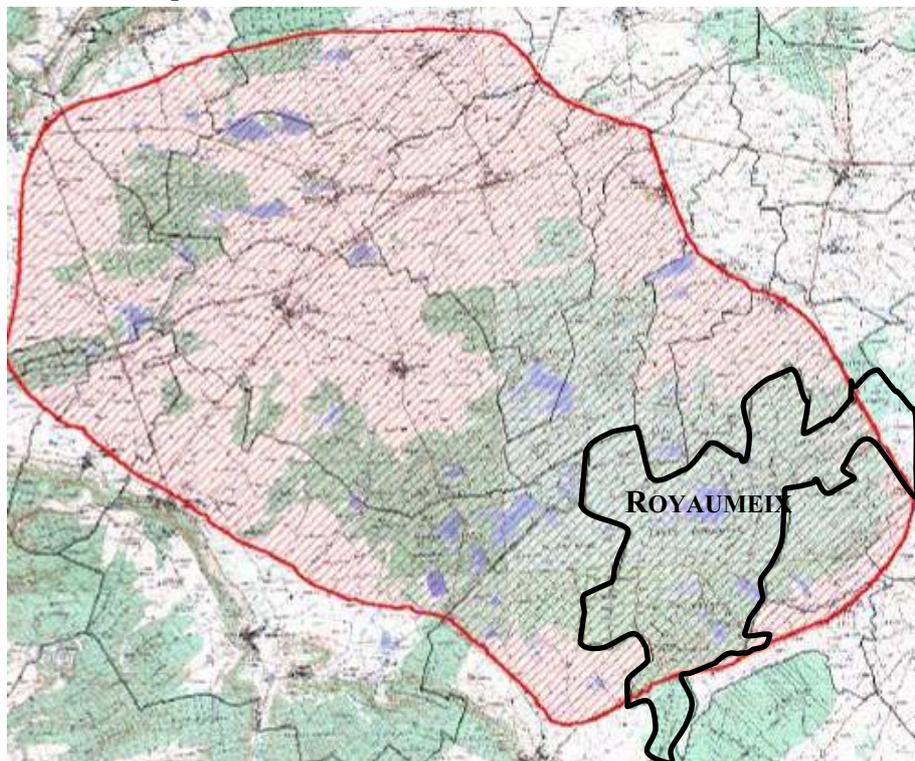
Source : Site de la DIREN
PNRL

➤ **Z.N.I.E.F.F. Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique**

La commune de ROYAUMEIX s'inscrit au sein du vaste ensemble écologique et paysager des côtes de Meuse et "*la forêt de la reine*" qui occupe une grande partie du territoire classée en ZNIEFF de type II. Ce périmètre contient également des ZNIEFF de type I.

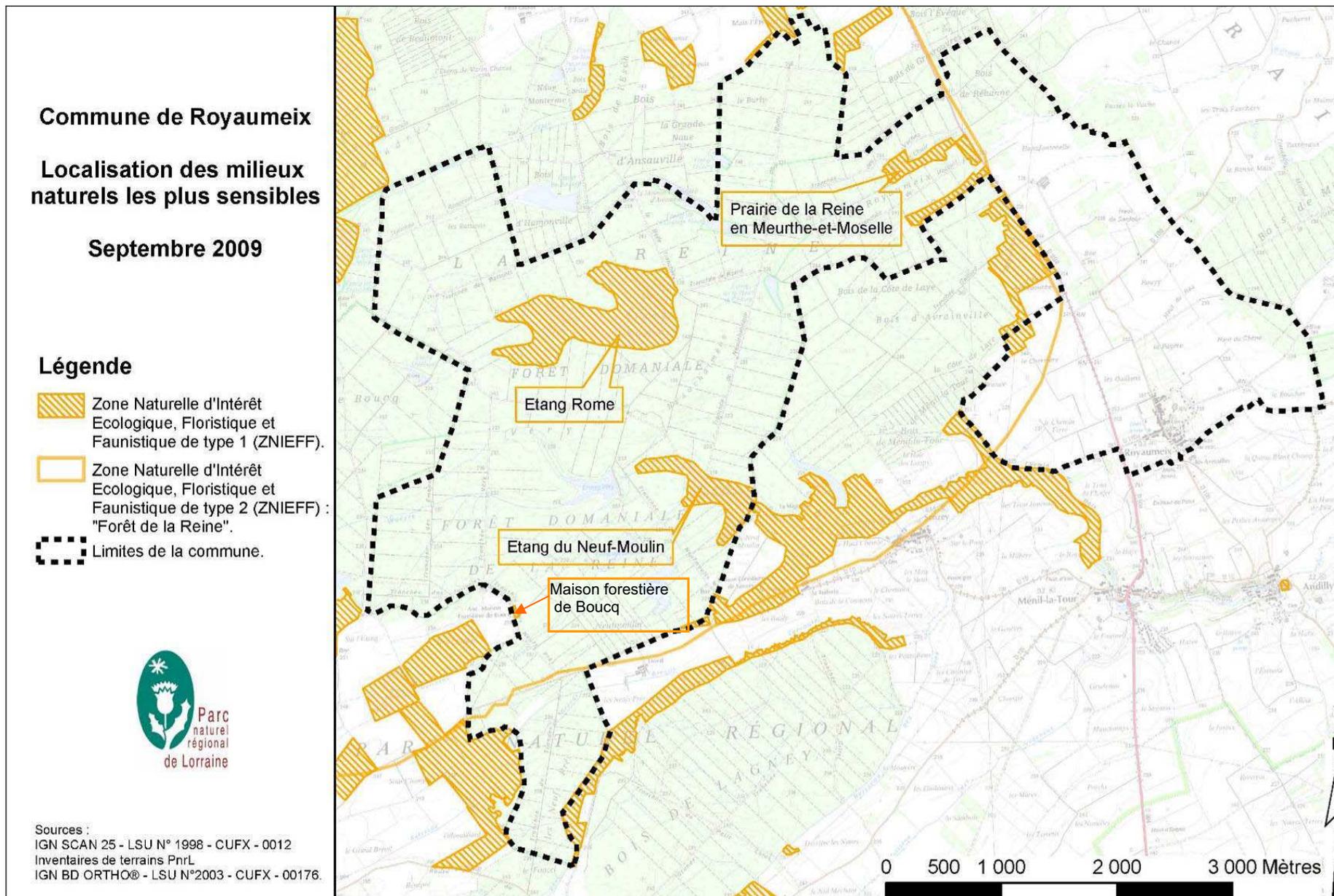
Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. (Par unité écologique homogène, on entend un espace possédant une combinaison donnée de conditions physiques et une structure cohérente, abritant des groupes d'espèces végétales et animales caractéristiques de l'unité considérée). Elle abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle des milieux environnants.

Une ZNIEFF de type II contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Chaque ensemble constitutif de la zone est une combinaison d'unités écologiques, présentant des caractéristiques homogènes dans leur structure ou leur fonctionnement. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche³ et son degré d'artificialisation plus faible.



Périmètre de la ZNIEFF de type II « La forêt de la Reine »

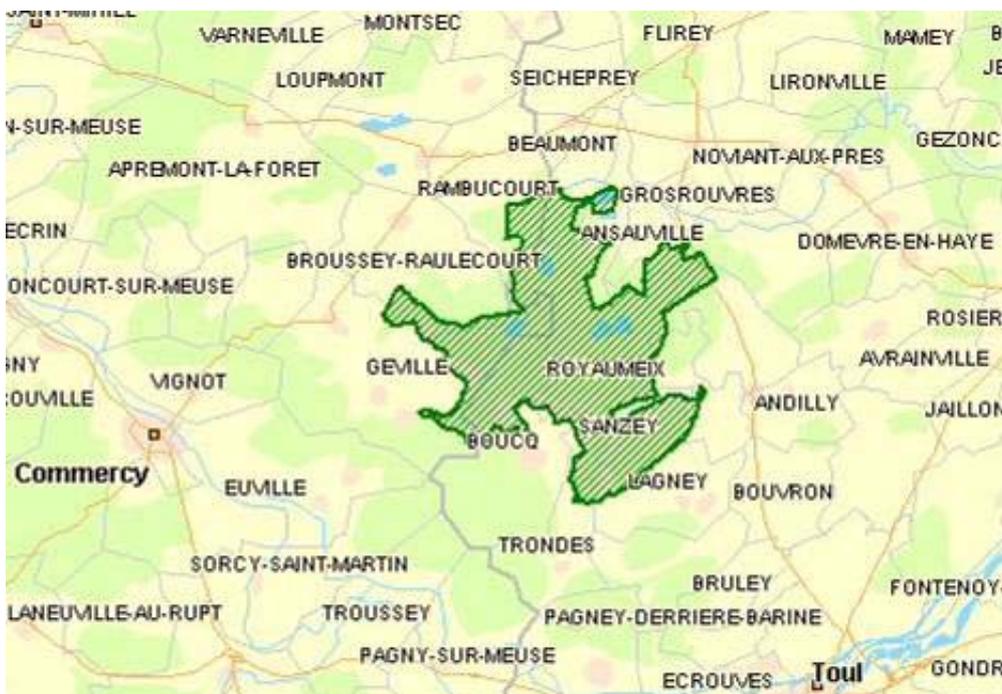
Trois ZNIEFF de type I se situent à ROYAUMEIX. La première correspond au site aux chiroptères anthropophiles de la "*maison forestière de Boucq*" dans le massif forestier de la Reine. La deuxième, "*l'étang du Neuf-Moulin*", d'une grande richesse biologique par l'ensemble de sa flore palustre et aquatique. La troisième, "*l'étang Rome*", qui par sa grande surface d'eau présente un intérêt pour l'hivernage et le passage des anatidés et de *Pandion haliaetus*.



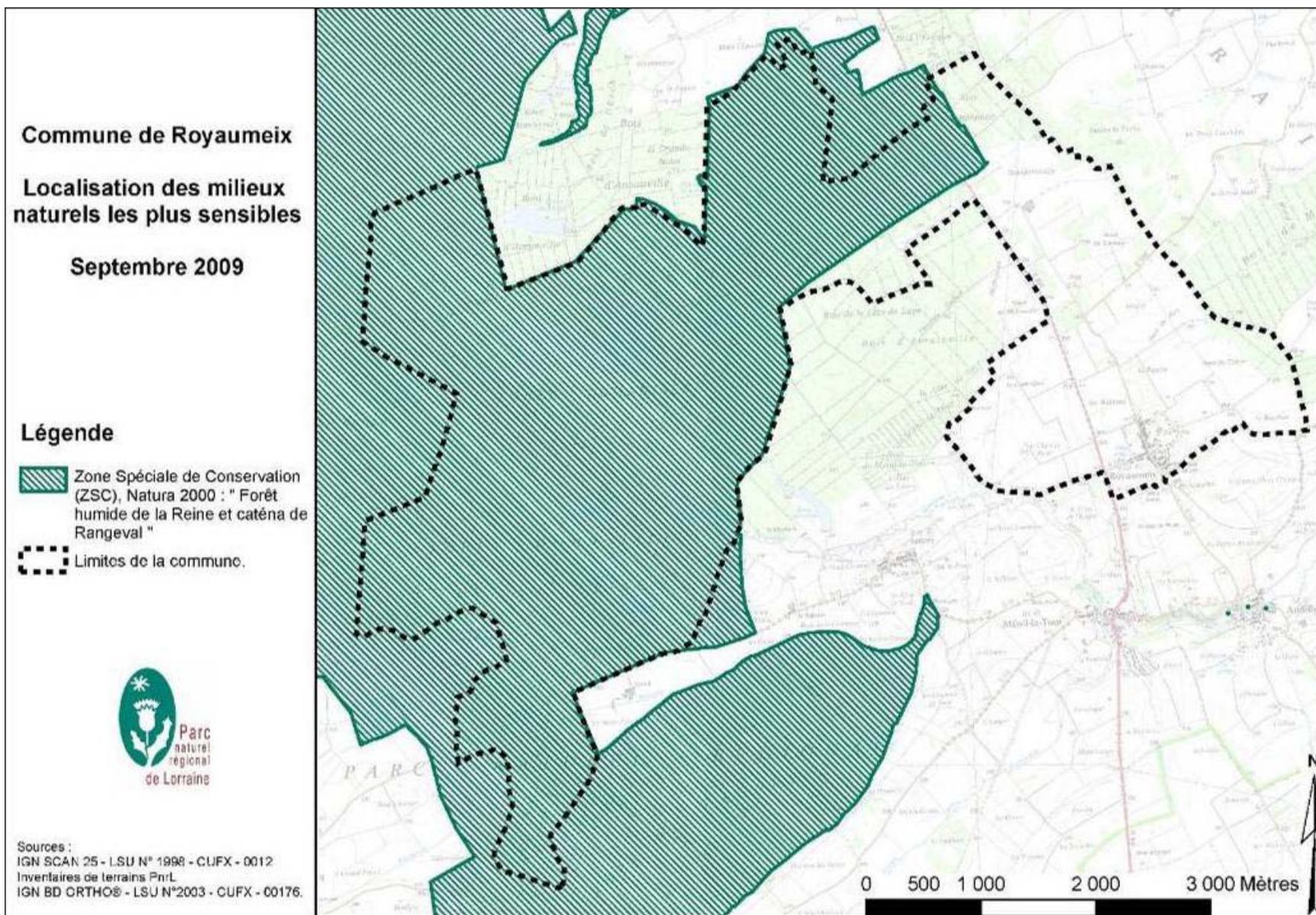
Source PNRL

Une **Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) "Forêt de la Reine"** a été créée à hauteur de la forêt de la Reine.

Une partie du territoire communal est classée en **Zone de Protection Spéciale** dans le cadre des Directives européennes « Oiseau » et « Habitat » et appartient à ce titre au réseau européen **Natura 2000**. Il s'agit d'un vaste complexe forestier formant avec ses étangs et ses prairies enclavés ou en lisières, un écosystème remarquable, intitulé « *Forêt humide de la Reine et caténa de Rangéval* ». Une proposition de classement en **Site d'Importance Communautaire (SIC)** est en cours.



Zone Natura 2000 « Forêt humide de la Reine et Caténa de Rangéval (Source DIREN)



Source PNRL

Espaces naturels sensibles (ENS)

Suite au recensement établi par le Conseil Général de l'inventaire de Meurthe et Moselle des espaces susceptibles d'être qualifiés d'espaces naturels sensibles (ENS), la commune de ROYAUMEIX est concernée par:

- L'étang du Neuf Moulin
- L'étang Romé
- Les étangs Véry et des Sureaux
- Les prairies au Sud-Est de la forêt de la Reine

❖ Etang du Neuf Moulin

Etang allongé situé près de la lisière sud de la forêt de la Reine, comportant une surface notable de végétation palustre. Il s'agit d'un étang privé fréquemment entretenu mais d'une assez grande richesse biologique.

L'intérêt du site est d'ordre :

- botanique avec une flore palustre et aquatique intéressante,
- zoologique où plusieurs espèces de Lépidoptères (papillons) rares ont été observées.

La proximité de la lisière rend le site hospitalier pour quelques espèces qui fréquentent moins le centre de la forêt.

❖ Etang Romé

Etangs privés en forêt domaniale de la Reine, en plaine de la Woëvre; l'étang Rome est le plus grand de la forêt, et présente une très grande surface de végétation palustre (près de 50 ha) dans un environnement calme. L'étang de la Grande Naue voisin est plus petit et abrite une végétation diversifiée.

L'intérêt du site est d'ordre :

- botanique, exception faite des espèces classiques des bords d'étangs, peu d'espèces remarquables ont été inventoriées. Les aulnaies de la forêt de la Reine sont particulièrement riches en espèces de champignons des forêts humides; les espèces de Cortinaires notamment sont nombreuses,
- zoologique La grande surface, tant en eau qu'en végétation palustre, favorise de nombreux oiseaux, nicheurs et hivernants. L'étang Rome serait susceptible d'offrir des conditions favorables à la nidification des rares Héron pourpré et Marouettes.

Le plus grand étang ancien du département, avec Parroy et celui qui possède la plus belle roselière.

Le site inclus dans la forêt de la Reine, est riche en boisements diversifiés, en étangs, et bordé de prairies. Le site est inclus dans un ensemble biogéographique remarquable retenu dans cet inventaire.

❖ Etangs Véry et des Sureaux

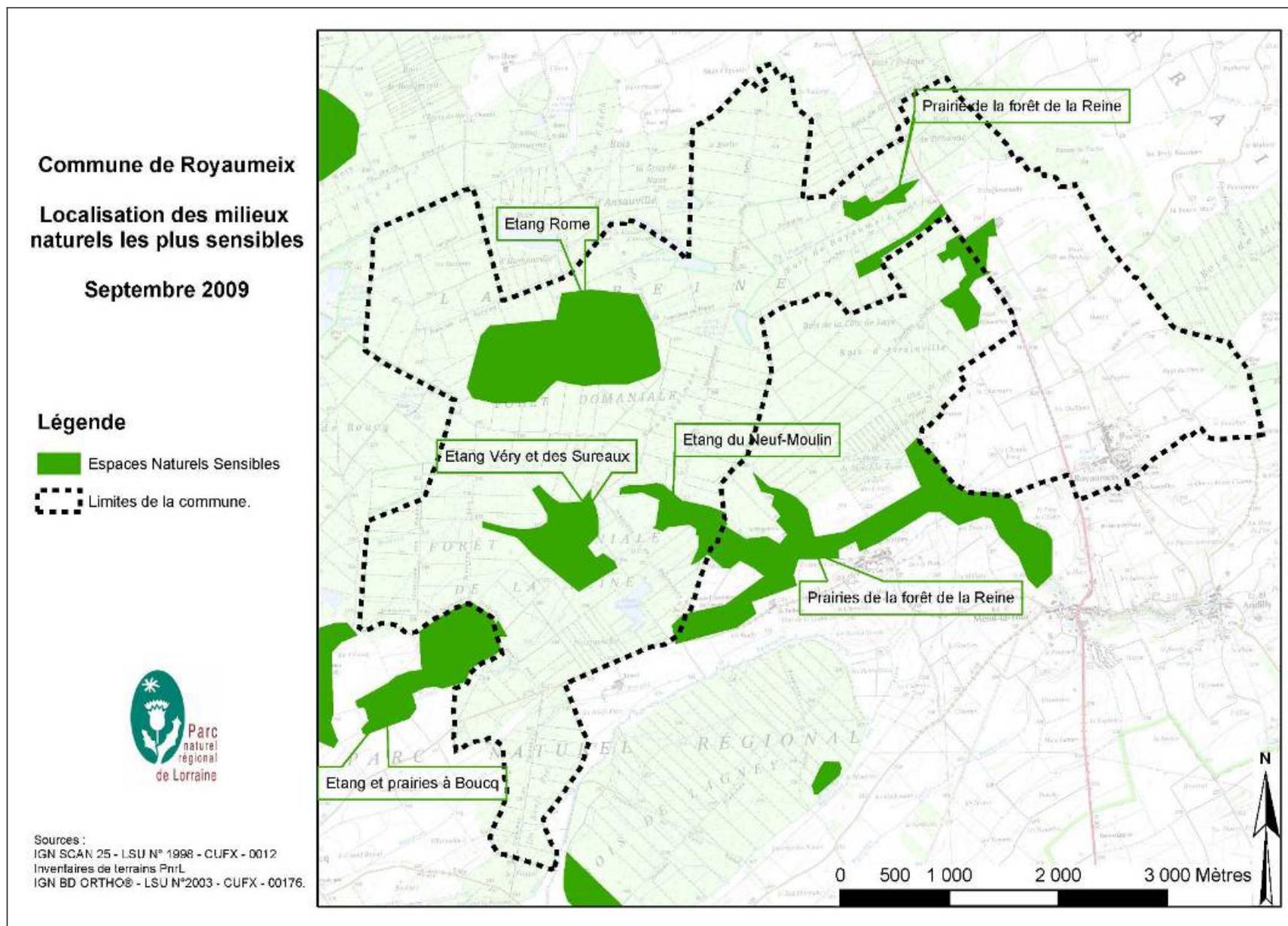
Deux étangs forestiers créés anciennement par l'homme mais abritant une faune et une flore diversifiées, l'un domanial et l'autre privé, séparés par une portion de la forêt de la Reine comportant des peuplements à ormes lisses.

Les deux étangs ici concernés sont entretenus de manière traditionnelle, avec vidange régulière, faucardage occasionnelle des roseaux.

L'intérêt du site est d'ordre :

- botanique, Des stations à Ormes lisses se situent au Sud-ouest de l'étang Véry. Les aulnaies de la forêt de la Reine sont particulièrement riches en espèces de champignons des forêts humides; les espèces de Cortinaires notamment sont remarquables,
- zoologique Site inclus dans une "Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux. Rareté ou originalité des habitats et des dynamiques.

L'étang Véry est un des beaux étangs de la forêt de la Reine, et le seul de cette forêt en Meurthe-et-Moselle qui ne soit pas privé. Les zones de forêt sur substrat humide, avec stations à Aulnes, Trembles et Ormes lisses sont peu répandues et de valeur remarquable.



Source PNRL

II. LES OCCUPATIONS DU SOL

La commune de Royameix est située dans la région naturelle de la Woëvre, plaine argileuse humide au relief très peu marqué, comprenant une multitude d'étangs et de ruisseaux, fortement boisée et peu peuplée. Il s'agit d'un secteur essentiellement rural.

II.1 LES ESPACES AGRICOLES

Source : recensement agricole 2000

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) sur la commune est de 517 ha en 2000 ce qui représente 24 % de la superficie communale.

La surface agricole utilisée par les exploitants agricoles ayant leur siège sur la commune; et ceci quelle que soit la localisation des parcelles, représente 552 ha et cette surface est en augmentation de 20% depuis 1988, liée à l'augmentation des surfaces labourées, qui représentent 75 % de la surface agricole en 2000 contre 60 % en 1988.

Les surfaces cultivées sont principalement situées autour du village dans la partie est du territoire.

II.2 LES VERGERS

Les vergers se situent principalement dans la partie Est du village, dans la partie basse.

Ils sont globalement en bon état et entretenus. Ce sont des vergers traditionnels familiaux dont la production est principalement consommée sur place. Outre leur valeur paysagère indéniable, les vergers lorrains sont un habitat typique accueillant une faune particulière actuellement en régression.

Quelques parcelles de vergers subsistent également aux entrées ouest et nord du village.



Quelques alignements de vergers le long de la RD 100



Vue sur les vergers à l'est du village

II.3 LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

Plusieurs alignements d'arbres sont visibles sur le territoire et dans le village.

- Entrée du centre Brancion



- Rue de la république, rue Carnot



- Entre la rue de la république et la RD 904 : ancienne allée menant au château



Vue depuis la rue de la République



Vue depuis la RD 904

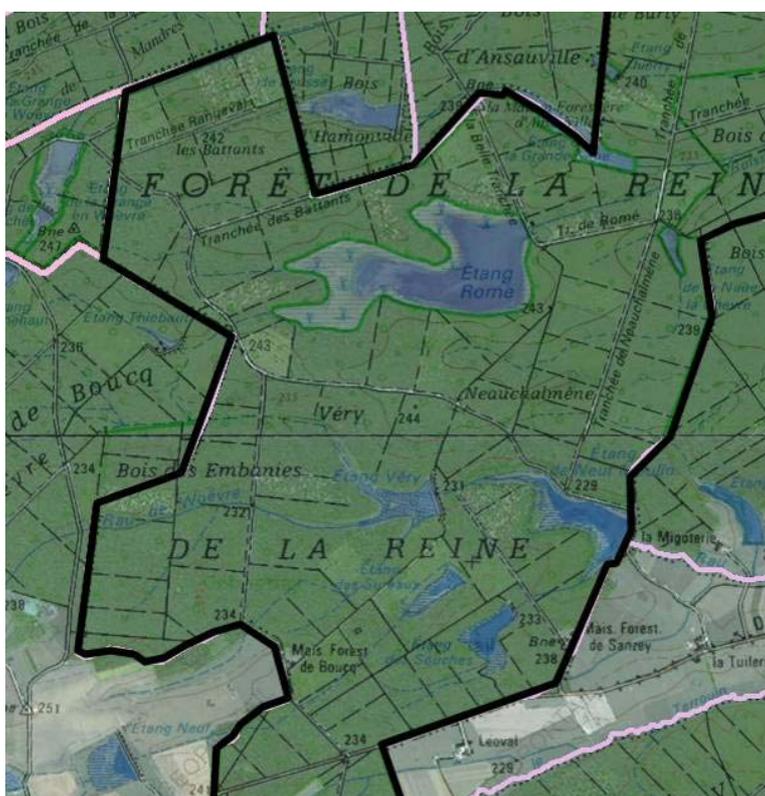
II.4 LES ETANGS

Source : Atlas communal PNRL
POS

De nombreux étangs sont présents sur le territoire de Royaumeix, plus particulièrement au sein de la forêt de la Reine. Ces étangs de toute taille, ont été créés en général au Moyen âge par des moines cisterciens pour assainir les marais et pratiquer la pisciculture.

L'ensemble des étangs de la commune se trouve en forêt, ce qui leur donne un intérêt en tant que refuge protégé. Les étangs jouent de multiples rôles dont l'un des plus important réside dans l'accueil de nombreuses espèces animales qui y trouvent leur nourriture, leur habitat, etc...

Ces étangs sont très riches en espèces animales et végétales. Les espèces végétales sont typiques et organisées en ceintures concentriques autour de l'eau. On peut observer entre autres la grande Douve qui est une renoncule protégée à l'échelon national dans l'étang de Neuf Moulin. Les animaux présents sont surtout des oiseaux dont le Martin pêcheur, la rousserolle tudaïde, le Héron cendré, mais certains mammifères dont le chat sauvage, le Putois, etc... occupent périodiquement ce milieu.



Vue aérienne et carte IGN sur la forêt de la Reine et ses étangs (www.geoportail.fr)

II.5 LES PRAIRIES

Source : Atlas communal PNRL

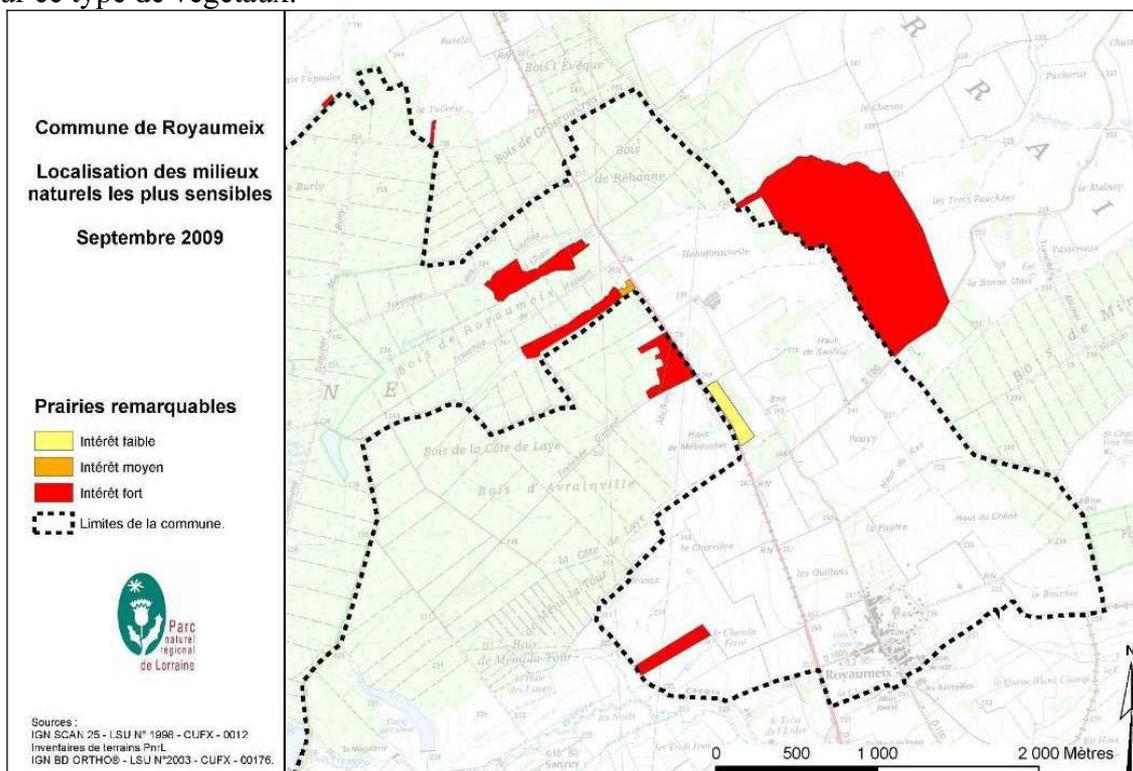
Les prairies humides jouent un rôle important dans la régulation et la filtration des eaux de pluie. Notamment les prairies en bord de cours d'eau jouent un rôle tampon lorsque le cours d'eau déborde, de plus ce sont elles qui l'approvisionnent par infiltration. Ainsi la qualité de la prairie influe directement sur celle du cours d'eau.



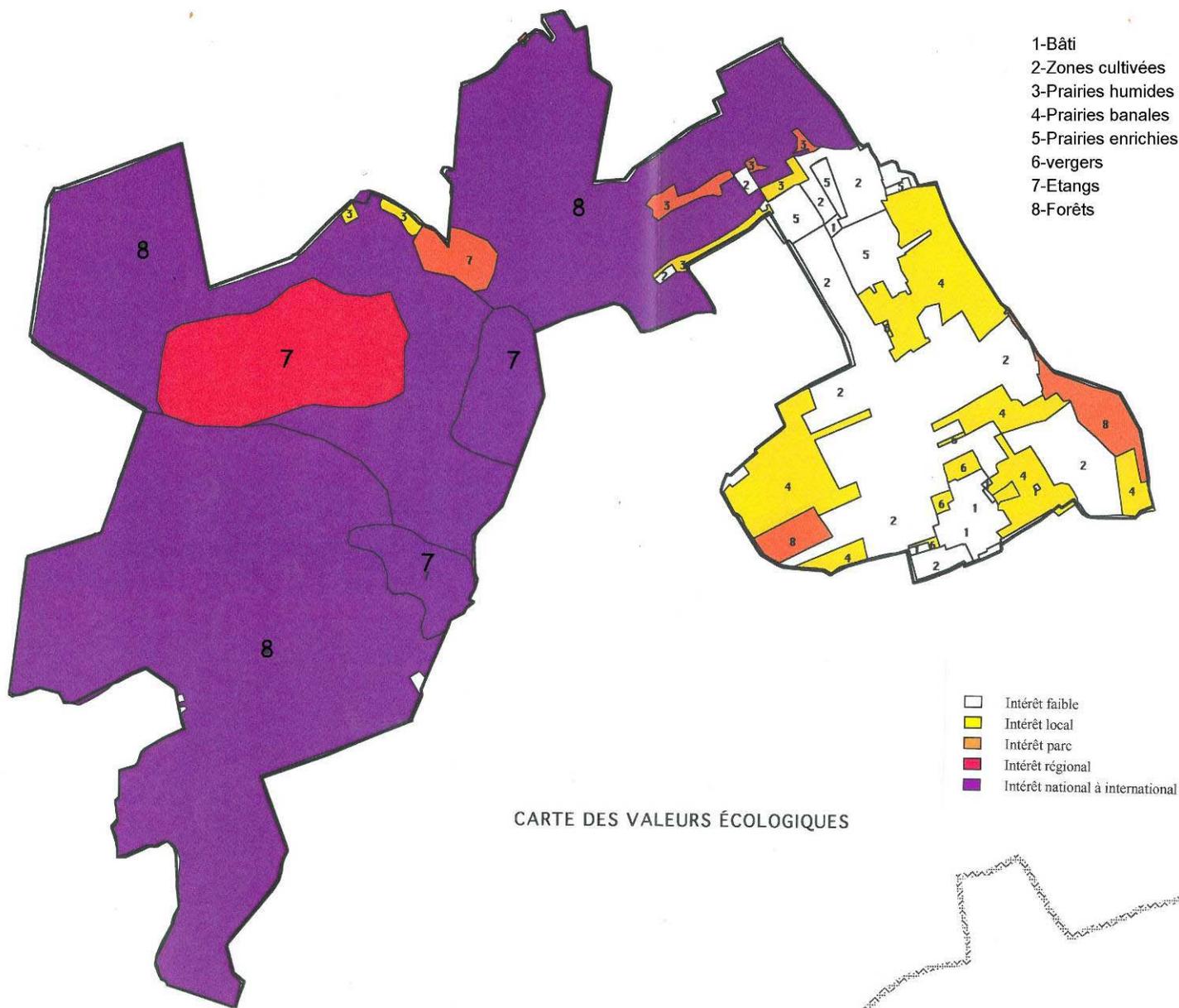
On y trouve les espèces caractéristiques de ce type de milieu dont l'Achillée Sternutatoire, le Reine des prés, le Lychnis à fleur de coucou, la cardamine des prés, des joncs, de la valériane dioïque, etc...

Les prairies banales Ce sont les prairies les plus courantes, mais également les moins riches en espèces patrimoniales. On peut toute fois relever la présence de nombreuses mares. Celles-ci accroissent l'intérêt des prairies qui les accueillent en permettant à certaines espèces aquatiques de vivre. Parmi les espèces trouvées on peut signaler parmi les végétaux, *le Scirpe des marais, l'Iris faux-Acore, le Plantain d'eau, le Rubanier, la Salicaire, les Joncs, les Laïches, etc...* et parmi les animaux, *la Grenouille verte, le Triton crête, le triton palmé, le Dytique, la Courtilière, l'Anax empereur, l'Agrion jouvencelle, l'Agrion élégant, etc...*

Les prairies enrichies Ces prairies se reconnaissent aisément par la forte présence d'espèces telles que les chardons ou les oseilles. Ce type de prairie est dû à l'activité humaine trop importante, que ce soit l'amendement ou le surpâturage. A cela s'ajoute le refus du bétail pour ce type de végétaux.

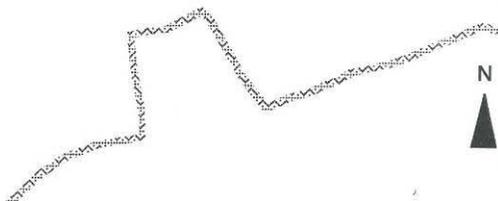


Inventaire des prairies remarquables à Royauheim (Source PNRL)



Cette carte extraite de l'atlas communal du PNRL reprend les occupations du sol de la commune et plus précisément les prairies définies dans le paragraphe page précédente

CARTE DES VALEURS ÉCOLOGIQUES



II.6 LES BOISEMENTS

Source : Site internet "Royaumeix mon village"

Près de 75 % du territoire sont occupés par des bois et forêt dont la célèbre Forêt de la Reine, forêt domaniale qui occupe 1277 ha sur le territoire sur les plus de 6000 ha que constitue ce magnifique complexe forestier. La forêt de la Reine possède un intérêt patrimonial de niveau national à européen de par la richesse écologique et l'étendue du massif. On y trouve des chênaies-charmaies ou aulnaies-saulaies en mélange de futaies et taillis.

210 ha de bois communaux sont également présents sur le territoire comme le bois de Royaumeix et le Bois de Réhanne situés en continuité de la forêt de la Reine au nord et une partie du bois de Minorville au nord est du village.



Vue sur la forêt de la Reine depuis la RD 904

II.7 LA FAUNE

Les chauves-souris dont le Vespertilion et le grand rhinolophe, trouvent refuge dans la Maison forestière de Boucq.



En période de reproduction, les roselières des étangs abritent des espèces sensibles comme le Butor étoilé, le Blongios nain, le Busard des roseaux et la Marouette ponctuée. Elles abritent également quelques couples de Rousserolle turdoïde, espèce en forte régression.



Butor étoilé



Blongios nain



Busard des roseaux



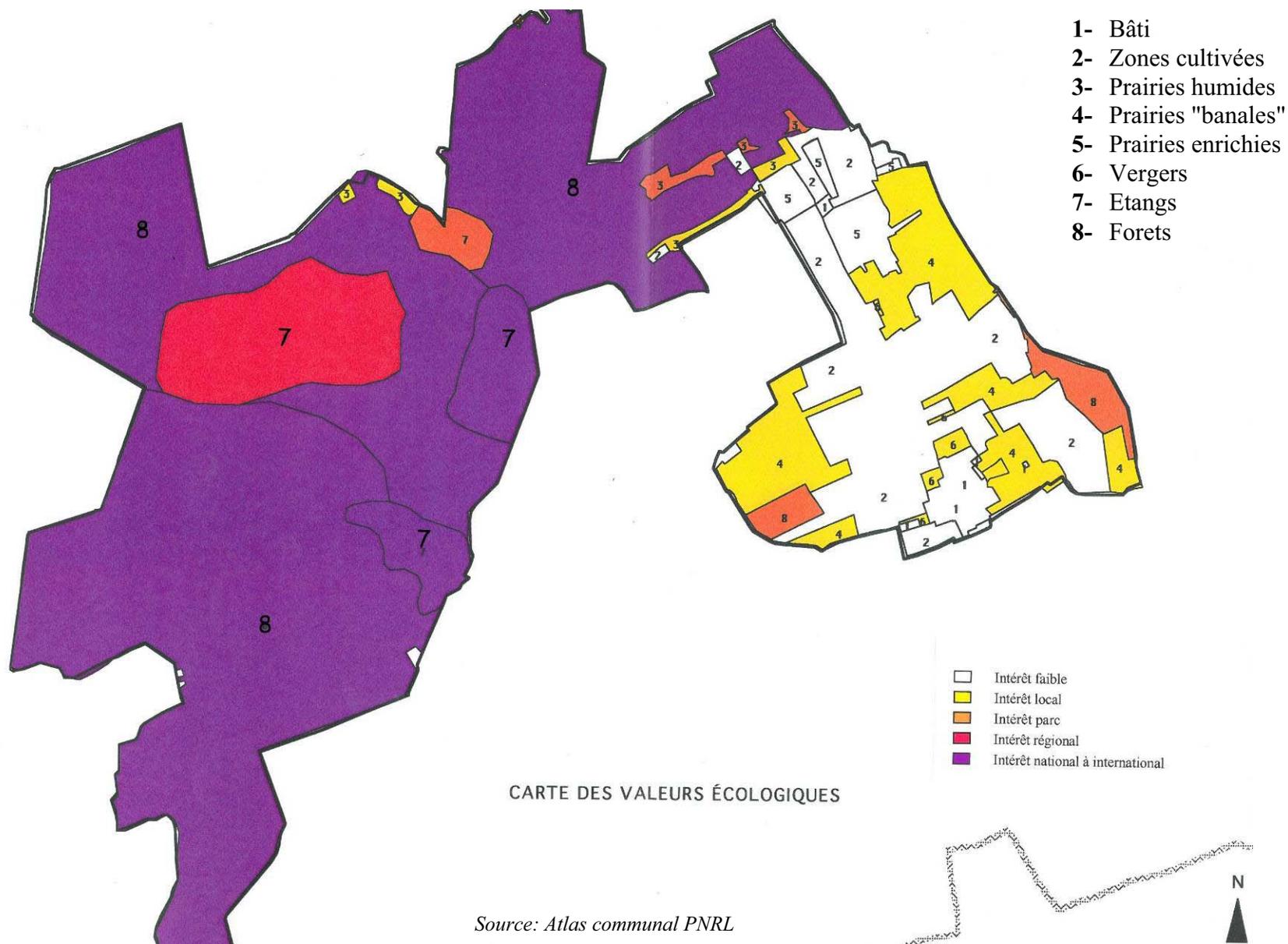
Marouette ponctuée

L'automne et le printemps voient passer de nombreux migrateurs comme la Guifette noire, la Grue cendrée ou encore le Balbuzard pêcheur.

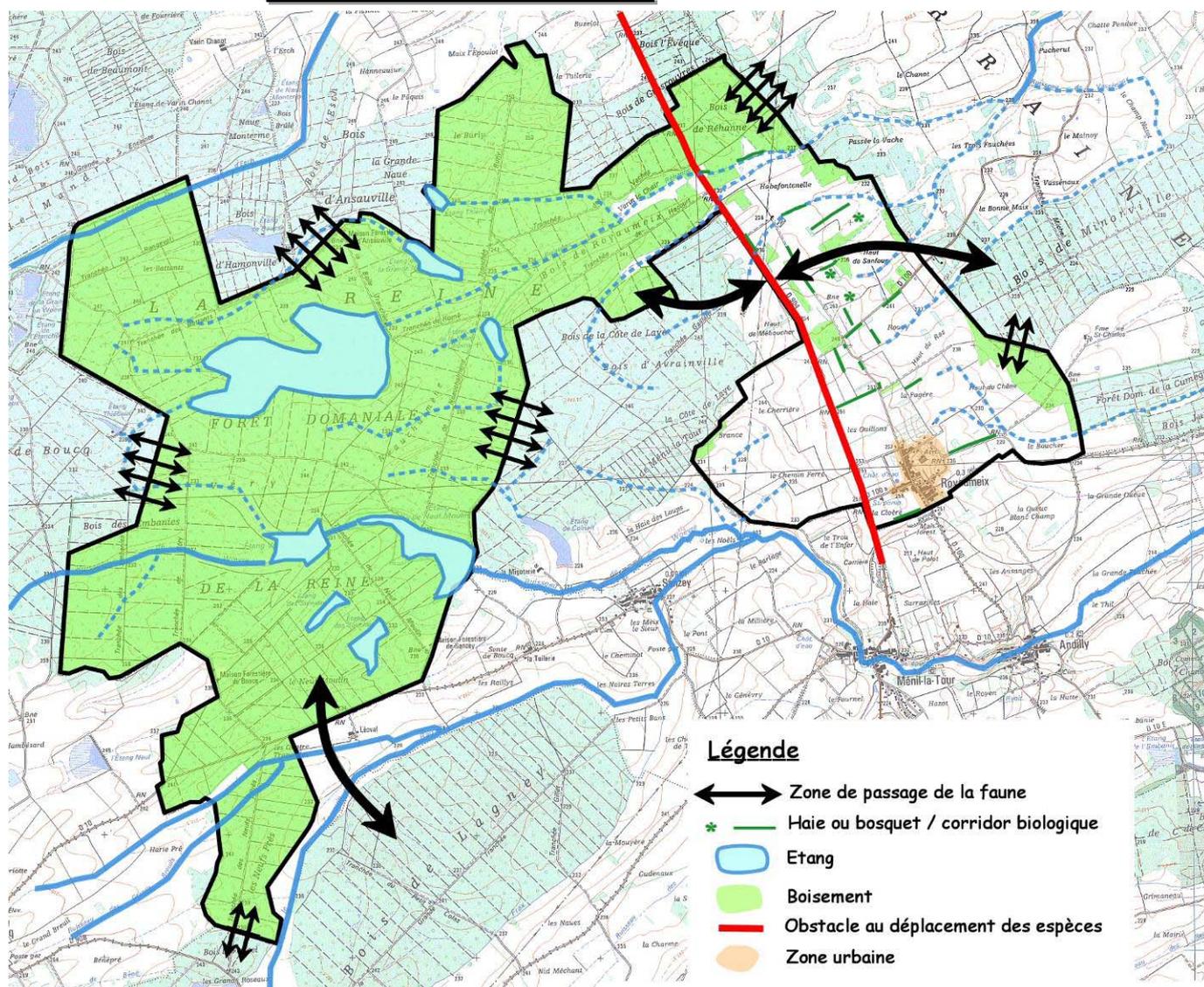
L'intérêt de ces étangs est également notable à l'automne et en hiver. Ils accueillent, en effet, la Grande Aigrette* mais aussi de nombreux anatidés comme le Canard colvert, la Sarcelle d'hiver, le Fuligule milouin, le Fuligule morillon ou des espèces plus septentrionales comme le Harle piette, le Garrot à oeil d'or et le Harle bièvre.

Enfin, une petite population de Pie-grièche écorcheur fréquente les milieux ouverts du site.

II.8 SYNTHÈSE DE L'OCCUPATION DES SOLS



III. TRAME VERTE ET BLEUE



Carte des corridors écologiques

III.1 LA NOTION DE CORRIDOR ECOLOGIQUE

Cette carte illustre la notion de **corridor écologique** ou réseau écologique, qui prend en compte les déplacements des espèces animales, et qui est essentielle pour appréhender les aspects environnementaux d'un territoire.

Dans la nature, **chaque espèce animale se déplace** soit de façon journalière dans un espace limité, soit de façon plus ponctuelle pour la reproduction, la nutrition ou la migration. Ces déplacements sont variables en fonction des besoins de l'espèce et de ses capacités locomotrices.

La multiplication d'infrastructures types autoroute, LGV, ... crée des obstacles à ces déplacements, les prendre en compte est donc essentiel dans toute démarche entraînant une modification du territoire.

Les menaces sur les corridors sont la destruction des continuités écologiques existantes : arrachage d'une haie, comblement d'une mare, traitements herbicides détruisant la flore spontanée en bordure des champs, eutrophisation (enrichissement excessif) par dépôts de déchets verts dans les chemins, pollution par rejets d'eaux usées dans un ruisseau ou une mare...

LE PAYSAGE

I. LES ENTREES DE VILLE

Entrée sud depuis Andilly



Cette entrée de ville est confondue avec l'entrée du hameau de Azerailles (les premières habitations sur environ 100 mètres sont situées sur le territoire d'Andilly). Elle est très bien marquée car la route est largement dégagée et offre une perspective lointaine sur le village, notamment sur l'église qui constitue le point focal de cette vue. Un écran végétal camoufle des habitations à gauche de l'entrée et le regard est orienté vers les constructions sur la droite.



Panneau d'entrée d'agglomération marquant la limite entre Andilly et Royaumeix

Entrée nord depuis Minorville



N'étant pas protégées par un écran visuel, les constructions nouvelles situées à droite de cette photographie sont un élément qui attire le regard.
En revanche, l'église constitue un point focal agréable à la qualité paysagère du site.

Entrée Ouest depuis la RD 904,



Cette entrée est marquée par un point d'appel visuel incontournable, "L'Eglise", celle-ci se situe en plein dans l'axe de la Route départementale.

La présence d'une construction récente isolée masque une partie de l'unité architecturale du village ancien. Un jardin arboré autour de cette maison atténue son impact visuel.

Entrée Est depuis Manoncourt en Woëvre



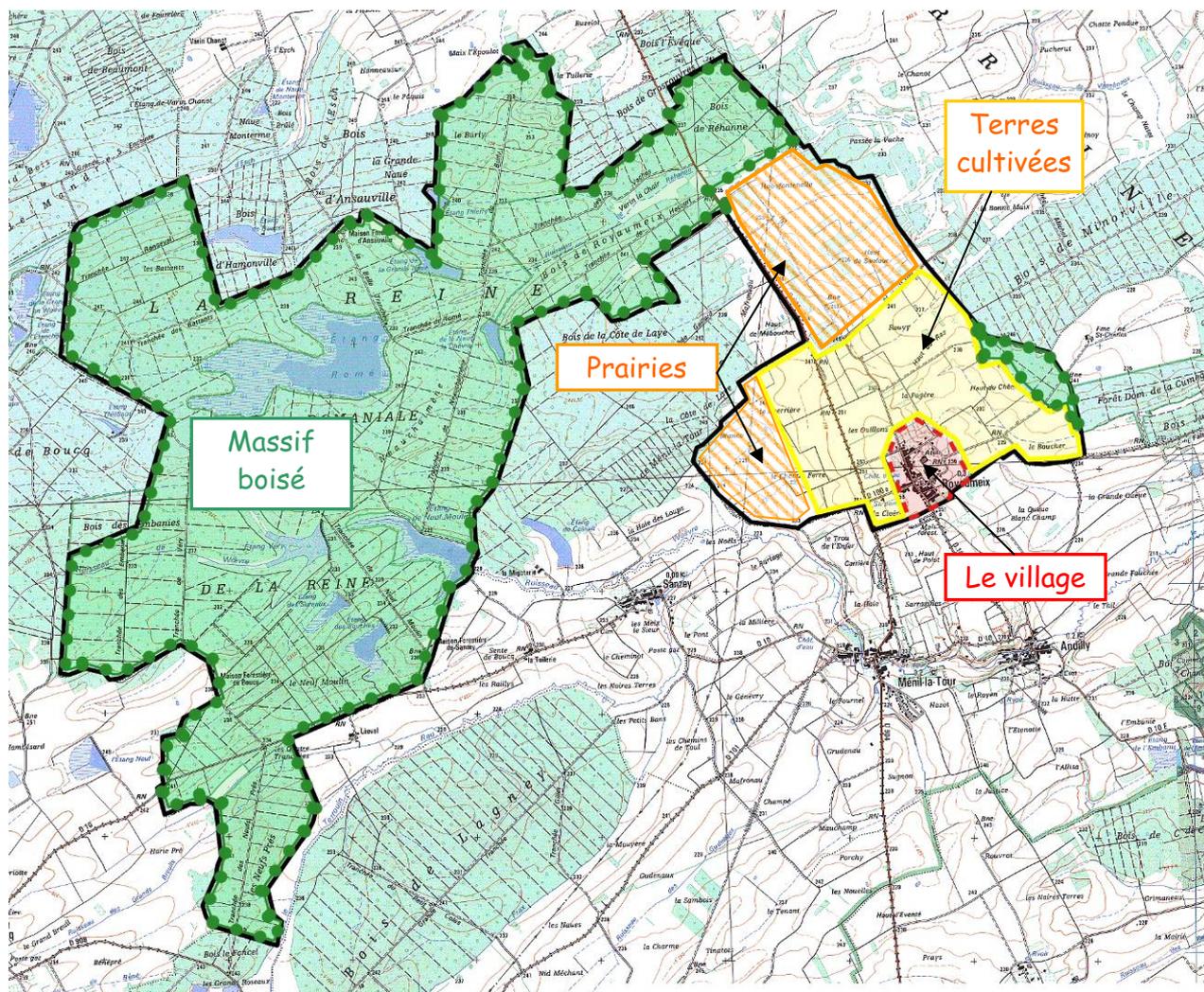
Cette entrée de ville offre un paysage très ouvert, les toitures du village ancien apparaissent le long d'une ligne de crête dans un mélange harmonieux d'éléments bâtis et végétaux. L'église (point de repère visuel) est située sur un promontoire dominant la plaine agricole. Les pavillons récents à gauche de l'entrée orientent le regard alors que la partie bâtie à droite est dissimulée par une zone de vergers.

II. UNITES PAYSAGERES

Source : forêts et paysages en Lorraine, cahiers de lecture.

Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe et Moselle – site Internet

Le territoire de la commune de ROYAUMEIX s'inscrit dans la région naturelle de la plaine de la Woëvre qui est caractérisé par une plaine argileuse humide au relief très peu marqué, comprenant une multitude d'étangs et de ruisseaux, fortement boisée et peu peuplée. C'est un secteur essentiellement rural.



On dénombre trois unités paysagères principales sur le territoire de Royaumeix : la plaine forestière, la plaine agricole et le village.

▪ *Plaine forestière*

A l'ouest du territoire, la forêt s'impose comme un grand massif continu. Un plus petit massif est situé à l'est de la commune dans le prolongement du "Bois de Minorville".

Ces bois sont peuplés par des chênaies-charmaies ou aulnaies-saulaies, dans les terres les plus humides en mélanges de futaies et taillis. Ils se situent en général sur les terrains les plus lourds, moins intéressants pour l'agriculture.



Vue sur la forêt de la Reine

▪ **Plaines agricoles**

Cette unité est représentée par une alternance de prairies et de terres cultivées possédant une grande diversité végétale, avec des bosquets, haies, et arbres isolés.

Les prairies sont des milieux naturels humides de grande richesse.

Les espaces cultivés sont essentiellement composés de cultures céréalières, pour la plupart drainées.

Ces zones permettent de diversifier l'environnement forestier, très présent sur le territoire.

▪ **Le village**

Royaumeix s'organise sous la forme traditionnelle du village tas et est entouré d'une ceinture végétale; alignements d'arbres et vergers. Il est situé en limite communale avec la commune d'Andilly.



Les 4 unités paysagères sont visibles depuis cette vue aérienne (source Commune)

III. LES VUES INTERESSANTES



Vue sur le village depuis la RD 904 (lieu dit « La Cloere »)



Vue sur le village depuis la route de Manoncourt en Woëvre

ORGANISATION DE L'AGGLOMERATION

I. LA ZONE URBANISEE



Le village ancien de Royaumeix s'organise sous la forme traditionnelle du village rue et du village tas autour de deux voies principales, la rue de la République et la rue St Léon, et des rues secondaires parallèles entre elles et descendant vers la plaine à l'est. C'est à partir de deux de ces axes secondaires que s'est développé la principale zone d'habitats récents du village, qui forme un bouclage avec le centre ancien. Le tissu lâche de l'habitat récent est en contradiction avec le tissu dense originelle du centre ancien.

La rue de la République constitue l'arête principale du village située sur le point haut du territoire et les rues adjacentes (excepté la rue Saint Léon) se sont développées sur le coteau perpendiculairement aux courbes topographiques.

L'espace de centralité, place Brunehaut est composé de l'église, la mairie et l'école.

L'église par son volume imposant et son implantation au centre du village forme un promontoire visible depuis de nombreux points de vue.

Une exploitation agricole située au centre du village forme un îlot central dépourvu d'habitations.

Des petites zones d'habitat récent se sont également implantées aux entrées nord et sud du village.

Deux habitations isolées forment des écarts sur le côté ouest.

Quelques habitations situées sur la commune d'Andilly forme un prolongement du village le long de la rue de la République.



Zone d'habitat récent au sud du village